

## **Compte rendu de la séance du 28 mai 2021**

Président :  
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:  
Jennifer DOERLER

Présents :  
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Adeline COIGNUS, Monsieur Ghislain GALLAND, Madame Carole JACQUOT, Madame Jennifer DOERLER, Monsieur Christophe GUERY, Monsieur Christophe NOIROT, Monsieur Gaël THIRION, Madame Corinne VALENTIN, Madame Audrey MOUGENOT

Excusés :

Absents :  
Madame Marie BARBARISI

*Représentés :*

### **Ordre du jour:**

1. Règlement d'utilisation du city-stade (pièce jointe).
2. Taxe communale sur les consommations finales de l'électricité.
3. Décisions modificatives : budget lotissement et budget eau.
4. Devis entreprise hydrogéotechnique.
5. Acte d'engagement Consilium.
6. Modification des subventions pour voyages scolaires.
7. Demande de DETR
8. Informations diverses.
9. Questions diverses.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Acceptation du règlement du city-stade ( DE 2021 028)**

Monsieur le Maire présent le projet de règlement d'utilisation du city-stade de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

**ACCEPTE** le règlement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 28 mai 2021



**Demande de DETR ( DE 2021 029)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la nécessité de rénover la toiture du bâtiment de la mairie.

Le coût du projet représente un montant global de 25 459.95 € H.T. soit 30 551.94 € T.T.C.

Les travaux seront réalisés au 1er semestre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention.

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), programmation 2021.

**CERTIFIE** que les dépenses correspondantes sont imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2021.

Fait et délibéré à Lachapelle, le 28 mai 2021.

### Reversement de 97 % de la TCCFE à votre commune ( DE 2021 030)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDES54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finance 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97% du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SDE54 du 17 mai 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus de la fraction de la taxe reversée aux commune à 97 % du produit réellement collecté sur son territoire.

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDE54 un reversement de la TCCFE à hauteur de 97 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention.

**APPROUVE** le reversement, de 97% de la Taxe Communal sur le Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la periode courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE54.

**PRECISE** que, conformément à l'article L5412-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

Fait et délibéré à Lachapelle, le 28 mai 2021.

**Acceptation de devis ( DE 2021 031)**

Le Maire soumet à l'assemblée délibérante le devis de l'entreprise HIDROGEOTECHNIQUE EST domiciliée 575 rue Georges Charpak 54710 Ludres, concernant l'étude de sol préliminaire à la construction de maison pour la somme de 2 886.00 € H.T soit 3 463.20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

**ACCEPTE** le devis

**AUTORISE** le maire à signer le devis

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 28 mai 2021

**Etude pour l'aménagement des espaces publics : société Consilium ( DE 2021 032)**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la proposition d'honoraires de la Société CONSILIUM concernant l'opération d'investissement numéro 120 "aménagement des espaces publics".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

**ACCEPTE** le devis de la Société CONSILIUM pour un montant de 21 500.00 € H.T. soit 25 800.00 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer la proposition d'honoraires.

**PRECISE** que les crédits suffisants seront inscrits au Budget Communal 2021.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 28 mai 2021

**Acceptation du règlement du city-stade ( DE 2021 033)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

**DECIDE** de fixer comme suit les subventions à octroyer aux écoles ou collèges qui en font la demande lors de voyages scolaires concernant la participation d'élèves de la commune,

- Pour un séjour de plusieurs jours :           **30 € par élève de Lachapelle** pour  
l'ensemble du séjour

- Pour un voyage d'une journée :           **10 € par élève de Lachapelle**

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 28 mai 2021

**Contrat Unique d'Insertion ( DE 2021 034)**

Monsieur le Maire expose la nécessité de recruter un agent en Contrat Unique d'Insertion pour une période de six mois pouvant être renouvelé dans la limite de 24 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

**AUTORISE** le maire à procéder au recrutement et à signer les contrats.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 28 mai 2021



### Vote de crédits supplémentaires - lotissement ( DE 2021 035)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6045	Achats études, prestat° services (terrai	4000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>4000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>4000.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

### Vote de crédits supplémentaires - eau lachapelle ( DE 2021\_036)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
771	Produits exception. / opérations gestion		-100.00
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		100.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.